RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00025
Numéro SIREN : 451 587 620
Nom ou dénomination : FITHOU

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2020 sous le numéro de dépôt 7009

FITHOU
Société par actions simplifiée au capital de 1 567 500 euros
Siège social : Espace Cial Porte du Littoral - Route de la Roche-sur-Yon - 85190 Aizenay
451 587 620 RCS La Roche-sur-Yon

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt janvier,
A 10 heures,

Les associés de la société FITHOU se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'Hyper U d'Aizenay - Espace Commercial Porte du Littoral, sur convocation faite aux associés, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société SOPARVIL, en sa qualité de Présidente de la Société, elle-même représentée par Madame Rose THOUZEAU, ès-qualités de Présidente.

La société GROUPE Y-BOISSEAU, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 31 350 actions sur les 31 350 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

RT

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes en application des dispositions de l'article L. 823-2 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide de nommer la société GROUPE SECOB NANTES, domiciliée 6 rue de la Cornouaille - BP 81503 - 44315 Nantes Cedex 3, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société GROUPE SECOB NANTES a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente
La société SOPARVIL
Madame Rose THOUZEAU

